



Saint-Mathias SUR-RICHELIEU

Avis public

Aux citoyens de la Municipalité

Dépôt du rôle de perception 2026

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier :

Conformément aux dispositions de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, j'annonce que le rôle général de perception est déposé à mon bureau au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, soit le 20 février 2026.

Que toute personne, ne l'ayant pas reçu dans un délai raisonnable, devra s'en procurer un exemplaire à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.

Que toute personne dont le nom y apparaît comme sujette au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, est tenue de payer lesdites taxes, arrérages ou autres deniers dans les délais prévus à cette fin dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement ou de la date prévue du premier versement.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 18 février 2026

Denis Meunier,

Directeur général et greffier-trésorier